



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 045-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.70

Déposée le : 16.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Que fait le Conseil-exécutif pour lutter contre les loyers trop élevés ?

L'Office de l'économie du canton de Berne publie régulièrement les loyers moyens des logements locatifs dans le canton de Berne selon les relevés de l'Office fédéral de la statistique¹. Au deuxième trimestre 2019, un appartement de quatre pièces par exemple se louait 1417 francs en moyenne, sachant que les prix varient d'une région à l'autre. Dans le secteur de Berne, le loyer moyen d'un quatre pièces s'élevait par exemple à 1650 francs.

Dans les faits cependant, dans la région de Berne, il est pratiquement impossible de trouver un appartement de quatre pièces pour moins de 2000 francs par mois. Il semblerait qu'il existe bel et bien une différence considérable entre les loyers des appartements proposés à la location et ceux des autres appartements. Dans les régions où le taux de logements vides est bas, les loyers sont parfois nettement supérieurs à la moyenne cantonale, mais aussi régionale. D'après l'Office fédéral de la statistique, les coûts de logement représentent entre dix et 30 pour cent du budget des ménages en fonction du niveau de revenus. Le logement est un besoin fondamental. Il est dès lors très choquant que nombre de personnes peinent à trouver un logement suffisamment grand et abordable. La politique a donc le devoir d'intervenir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif estime-t-il lui aussi que les loyers proposés sont en partie nettement supérieurs à la moyenne ?
2. Quelles mesures le Conseil-exécutif prend-il pour contrer les loyers excessifs ?
3. A l'aide de quelles mesures le Conseil-exécutif soutient-il les communes et régions particulièrement touchées ?

¹ https://www.be.ch/portal/fr/veroeffentlichungen/statistiken.steckbrief.html/content/statistics/fr/9/immobilien_und_mietpreise

Destinataires

- Grand Conseil